

Pôle communication
Tél. : 24 65 42

Mercredi 1^{er} février 2017

COMMUNIQUÉ

Un délai supplémentaire pour le paiement de la TSS et de l'IS

À la suite des événements qui se sont déroulés ces jours derniers sur la commune du Mont-Dore et plus particulièrement à Saint-Louis, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'accorder un délai supplémentaire aux contribuables dont la date limite de paiement de leur TSS (taxe de solidarité sur les services) et/ou de leur IS (impôt sur les sociétés) était le 31 janvier. Ils ont, en effet, jusqu'au 14 février inclus, pour s'acquitter de ces impôts.